

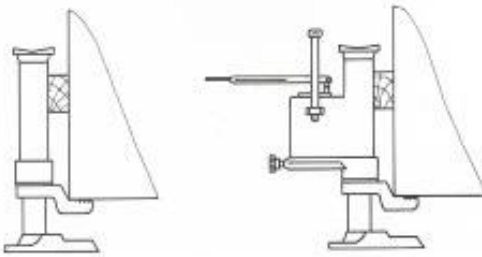





NOTICE D'INSTRUCTION DE SECURITE DES CRICS A PATTE HYDROGRIF-MCGH

- 1 - Avant utilisation il est impératif de lire attentivement ces instructions.
- 2 - Conserver cette notice.
- 3 - L'utilisation de cet appareil doit être interdite à toute personne non avertie des présentes instructions de sécurité qui sont à respecter impérativement.
- 4 - La charge à soulever doit être guidée latéralement de telle sorte que la patte du cric, lorsque celle-ci est utilisée, ne puisse tourner autour de l'axe du cric en cours de levage.
- 5 - Le cric doit être utilisé sur une surface plane et capable de résister à la charge. La semelle doit plaquer sur le sol, sur toute sa surface.
- 6 -  L'utilisation sur la tête nécessite que la charge soit appliquée au **centre de la tête et dans l'axe principal du cric**.
- 7 -  L'utilisation sur la patte nécessite que **4 dents de la patte au moins** soient en contact avec la charge.
- 8 - Pour éviter le basculement du cric en cours de levage, une cale en bois doit être disposée entre le corps du cric et la charge, aussi près que possible de la tête, conformément aux schémas ci-joints :



- 9- Si la hauteur de charge est insuffisante pour respecter l'instruction précédente, il est impératif d'utiliser la patte sur toute sa longueur.
- 10- Ne pas surcharger le cric.
- 11-  **S'assurer, avant le levage, qu'aucune personne ne se trouve sur ou sous la charge ou dans ses environs immédiats.**
- 12-  **Il est formellement interdit de s'introduire sous la charge levée, lorsque celle-ci n'est maintenue que par le cric, et, en particulier, lors des opérations de montée et descente. Obligatoirement effectuer un calage mécanique de la charge.**
- 13-  Il est interdit d'interposer des cales entre la tête (ou la patte) du cric et le point de levage de la charge.
- 14- Contrôler le bon état du cric avant chaque utilisation. Tout dispositif de sécurité et pièces endommagées doivent être réparés ou changés par un atelier spécialisé avec des pièces d'origine.
- 15- La vidange de l'huile, prévue, doit être effectuée au moins, tous les deux ans.
- 16- L'effort à appliquer en bout de levier pour le levage de la charge maximum est de :

CRIC HYDROGRIF **5T : 45 kg** CRIC HYDROGRIF **10T : 50 kg** CRIC HYDROGRIF **20T : 45 kg**
- 17- Pour les crics à pompe séparée, le flexible reliant la pompe au cric doit être disposée de telle sorte qu'il ne puisse pas subir de dommages en cours d'utilisation : coupure, écrasement.....



PRECAUTIONS D'EMPLOI DES CRICS A PATTE HYDROGRIF - MCGH



Dans le cas de l'utilisation de plusieurs crics pour le levage d'une charge, il est nécessaire de prévoir le risque de report des charges. La capacité des crics doit être largement supérieure à la charge.

Dans le cas où le cric ne redescend pas complètement, vérifier si la colonne n'a pas été déformée lors d'une précédente utilisation. Si t'elle est le cas le cric doit être retourné en révision. **Ne pas utiliser le cric.**

Dans le cas où le levier à un point dur au pompage, vérifier si celui-ci n'est pas déformé. Si t'elle est le cas le cric doit être retourné en révision. Stopper l'utilisation pour ne pas endommager la pompe. **Ne pas utiliser le cric.**



CLAUSE DE GARANTIE DES CRICS A PATTE HYDROGRIF - MCGH

Le fabricant MC GENERALE HYDRAULIQUE, garantit contractuellement chaque cric contre les vices de fabrication ou de matière, en utilisation normale pendant une durée de 12 mois à partir de la date de mise en service.

La garantie se limite à la main d'œuvre et aux pièces défectueuses. Le transport est à la charge du demandeur, et le transport retour à la charge de MC GENERALE HYDRAULIQUE.



Serons exclus de la garantie les causes suivantes :

- Un cric ayant été utilisé en surcharge, ou mal utilisé. (rallonge sur le levier, mauvais calage...)
- Un cric n'ayant pas été entretenu, entraînant une usure prématurée.
- Un cric modifié, ou démonté.
- Un cric ayant subi des dégâts d'agent extérieurs (Dégât des eaux, stockage sous la pluie, incendie, choc, écrasement, déformation, ou utilisation détournée...)



NOTICE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DES CRICS A PATTE HYDROGRIF - MCGH

CONSTRUCTION : Les crics à patte Hydrogrif ont été conçus en fonction des critères des professionnels de la manutention et sont construits pour une utilisation permanente dans les conditions les plus difficiles.

Robustesse : corps monoblocs en acier mécano-soudé, pièces de fatigue : colonne, patte de levage et semelle en acier spécial, traité, à haute résistance. Peinture de finition, deux couches polyuréthane.

Sécurité :
Limiteur de pression empêchant toute surcharge.
Contrôle de la vitesse de descente de la charge, maîtrisée sans effort et sans risque.
Possibilité d'arrêt instantané et surtout, la commande hydraulique élimine tout risque de retour du levier.

TRANSPORT :

Le transport par une poignée escamotable, bien en main, est aisé en raison du poids réduit du cric Hydrogrif, de sa forme compacte, de son bon équilibre et de son étanchéité en toutes positions. Eviter le transport du cric par son levier de manœuvre.

FONCTIONNEMENT :

Levage : Tourner à fond, vers la droite, à la main, la poignée de commande rep.28. Actionner de haut en bas le levier de manœuvre.

Descente : Desserrer progressivement la poignée de commande en tournant vers la gauche : Le contrôle de la descente est total et l'arrêt instantané.

MC GENERALE HYDRAULIQUE - BP7 - 813 Route de Saint Etienne - 42210 MONTROND LES BAINS

TEL 04 77 54 42 66 FAX 04 77 54 49 75 contact@mcgh.fr